



Conseil économique et social

Distr. limitée
19 juillet 2022
Français
Original : anglais

Session de 2022

23 juillet 2021-22 juillet 2022

Point 19 g) de l'ordre du jour

**Questions sociales et questions relatives aux droits humains :
Instance permanente sur les questions autochtones**

**Bangladesh, Inde et Indonésie : amendement au projet de décision III,
figurant dans le rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones
sur les travaux de sa vingt et unième session (E/2022/43)**

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa vingt et unième session et ordre du jour provisoire de sa vingt-deuxième session

Au chapitre I, section A, projet de décision III, insérer en tant qu'alinéa c) le
texte suivant :

Prend note des communications officielles que les États Membres
mentionnés dans le rapport ont adressées au Président de l'Instance permanente
sur les questions autochtones à sa vingt et unième session et au Président du
Conseil économique et social, et dans lesquelles ils expriment leurs
préoccupations et leur position quant à ce qu'il est dit de leurs pays respectifs
dans le rapport de l'Instance permanente¹.

¹ E/2022/__, E/2022/__ et E/2022/__.

